

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 141 (1996)
Heft: 11

Artikel: La grande illusion de l'armée professionnelle
Autor: Altermath, Pierre G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345707>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

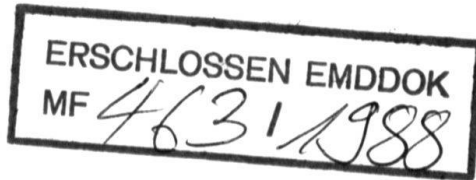
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La grande illusion de l'armée professionnelle

Par le colonel Pierre G. Altermath

Les théories émises sur la professionnalisation de l'armée étonnent par leur candeur. Clichés hollywoodiens d'un côté, professions de foi de l'autre, tout est bon pour justifier le démantèlement de l'armée de milice. Il apparaît donc nécessaire de ramener les rêveurs au niveau des réalités. Qu'en est-il de la faisabilité ? Les dix réflexions suivantes devraient illustrer quelques aspects concrets du problème.

1. Une troupe d'élite ?

Le profil d'exigence du mercenaire helvétique implique :

- une condition physique irréprochable ;
- une formation professionnelle achevée ;
- la connaissance du français, de l'allemand ainsi que de l'anglais pour les spécialistes et les cadres ;
- l'acceptation d'horaires irréguliers ainsi que des risques de guerre ;
- la prise en compte de changements fréquents du lieux de travail ;
- une prédisposition à la discipline moderne ;
- un caractère sociable et affermi.

Qui ose sérieusement prétendre que l'on peut

trouver, sur le marché de l'emploi, 30 000 candidats répondant à ces critères ?

2. Comment recycler un mercenaire ?

Que faire d'un grenadier professionnel de trente ans ? Qui veut engager un informaticien ou électricien qui vient de consacrer dix ans de sa vie à tirer avec un obusier blindé ? Peut-on se permettre d'assumer des coûts de formation très élevés pour des spécialistes dont l'engagement se limiterait à quelques années ? Dans quelles conditions et à quel prix le recyclage d'un mercenaire devrait-il s'exercer dans la conjoncture actuelle ?

Comment veut-on convaincre un jeune Suisse d'embrasser le métier des armes, alors que son avenir professionnel s'arrête à trente ans ?

3. Faut-il engager des mercenaires étrangers ?

Si l'on ne trouve pas assez de candidats répondant aux critères d'embauche, que fera-t-on ? Imiterons-nous les armées étrangères qui acceptent des illet-

trés et des cas sociaux ? Devrons-nous engager des éléments douteux au risque d'armer l'extrême-droite ? En serons-nous réduits, comme l'a été la République romaine, à engager des étrangers ? Allons-nous payer des musulmans bosniaques pour défendre les valeurs chrétiennes symbolisées par notre étendard de combat ? Sommes-nous vraiment prêts à confier le contrôle de notre matériel de guerre à des mercenaires étrangers ?

Les partisans d'une professionnalisation de l'armée se sont-ils intéressés aux problèmes et dangers multiples inhérents à des armées de mercenaires ?

4. La volonté de combattre s'achète-t-elle ?

Une armée doit être capable de se sacrifier si la mission l'exige. Or, on se sacrifie pour sa famille, son pays, une idéologie mais certainement pas pour 3500 francs par mois. A quoi peut donc servir une armée professionnelle équipée d'un matériel de haute technologie si sa volonté de combattre est subordonnée à son instinct de conservation ? C'est dans le cœur des hommes que

réside leur esprit de résistance, non dans leur équipement ou leur statut professionnel.

Comment compte-t-on renforcer l'abnégation de mercenaires peu payés, à qui le droit de la guerre interdit le pillage qui fut longtemps leur source unique de motivation ?

5. Que signifie la semaine de quarante heures ?

L'horaire de travail d'un soldat professionnel correspond à celui d'un employé de la Confédération. Cela implique que les heures supplémentaires doivent être compensées. La garde du cantonnement, de 17 heures à 7 heures le lendemain, représente 14 heures de travail à compenser, celle du week-end, 62 heures. Chaque exercice de nuit pose un problème analogue. Ajoutons à cela les absences dues aux vacances ou aux maladies et l'on constate que la planification de l'instruction devient rapidement aléatoire.

Comment pense-t-on pratiquer une instruction et une formation dite professionnelle dans de telles conditions ?

6. Qu'en est-il de l'appui des grandes manifestations ?

Foires commerciales, événements sportifs ou culturels, rares sont les manifes-

tations d'une certaine ampleur qui peuvent se passer aujourd'hui d'un appui militaire. Qui peut prétendre sérieusement que ce phénomène disparaîtrait avec la présence d'une armée professionnelle ? Quiconque connaît tant soit peu les mœurs de notre pays sait qu'au contraire, la demande augmenterait de manière exponentielle. Comme ces manifestations sont organisées généralement le week-end, les compensations représenteraient autant de servitudes supplémentaires grevant encore plus l'intensité de l'instruction. Ajoutons encore qu'en présence d'une armée mixte, ce genre d'assistance se concentrerait bien évidemment sur les troupes professionnelles.

Comment veut-on assurer une instruction intensive et de haut niveau avec cette avalanche de servitudes ?

7. Comment maîtriser les coûts de l'instruction ?

La durée de vie d'une arme est limitée à un nombre de cartouches assez restreint.

Les exigences d'une instruction dite professionnelle et intensive posent d'emblée le problème de l'accélération de l'usure des matériels. Est-il pensable de changer tous les trois ans 30 000 fusils d'assaut, simplement parce que les besoins de l'instruction l'imposent ? La gestion d'un

budget militaire réaliste implique un nombre élevé de contingentements qui pèsent lourdement sur le réalisme de la formation. La limitation annuelle de la quantité de munitions à tirer avec chaque arme, de kilomètres à parcourir avec chaque véhicule et d'heures de vol disponibles pour chaque aéronef n'autorise pas un entraînement intensif de douze mois. Il s'en faut même de beaucoup.

Comment veut-on concilier un budget militaire anémique avec les exigences d'une instruction moderne ?

8. Quel type d'engagement veut-on préparer ?

La réduction des effectifs d'une armée implique la multifonctionnalité des moyens restants. Or, troupe professionnelle ou pas, il n'est techniquement pas possible de maîtriser, en même temps, différentes formes de combat. Il faut opter pour une spécialisation de base et prendre conscience du fait qu'un changement de forme d'engagement présuppose une période de recyclage de plusieurs mois. Par les temps qui courent, nous n'aurions d'autre choix que d'instruire les formations mécanisées, l'artillerie ou la DCA exclusivement à des tâches d'infanterie territoriale.

Pense-t-on vraiment obtenir une armée plus performante de cette manière ?

9. Un peuple s'identifie-t-il à une armée de mercenaires ?

Plus de 30 % des citoyens suisses ne s'identifient pas, en temps de paix, à une armée de milice formée de leurs parents, amis, voisins et collègues. Comment peut-on affirmer qu'une troupe de mercenaires rencontrerait dans la population une compréhension plus étendue ? Pour quelles raisons le peuple suisse accepterait plus facilement les immixtions provoquées par les activités militaires ? Sur quoi se fonde-t-on pour prétendre que les crédits militaires continueraient à être votés sans difficultés ? Un peuple ne s'identifie pas à une troupe de mercenaires. Il lui accorde au plus l'attention fugace réservée aux équipes de football, aux forces de police ou aux corps de sapeurs-pompier. Une attention rapidement détournée par

un spot publicitaire ou par l'arrivée d'un plat de choucroute sur la table.

S'est-on déjà interrogé sur les raisons qui poussent les opposants traditionnels de la défense nationale à soutenir la professionnalisation de l'armée ?

10. Une solution vraiment plus efficace ?

Oublions donc un moment Rambo et analysons sérieusement la situation. Le marché de l'emploi helvétique ne permet pas l'engagement de 30 000 mercenaires qualifiés. Les servitudes auxquelles serait confrontée une telle troupe n'offrent pas les conditions minimales à une instruction professionnelle. La suppression du système de milice porterait un coup fatal à l'identification du peuple à son armée et, par là, au financement sérieux et conséquent d'une telle organisation.

Pense-t-on vraiment avoir trouvé la quadrature du cercle ?

Conclusion

La transformation d'un système de milice en une armée professionnelle ne représente pas une option politique à choisir au hasard d'une votation dominicale avec mission au DMF de transposer l'impossible dans les faits. Les slogans du genre « Faire plus pour moins » soulèvent peut-être les applaudissements dans les congrès. La triste réalité des faits se charge bien vite d'en souligner l'impudence. L'irruption d'une crise majeure ne peut qu'en démontrer les conséquences dramatiques.

Le 26 novembre 1989, le peuple suisse a affirmé démocratiquement son attachement à son armée. Il n'a demandé ni son démantèlement, ni sa professionnalisation, ni l'affaiblissement de son niveau d'instruction. Ne serait-il pas judicieux de respecter parfois la volonté populaire ?

P.G.A.